

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du mardi 13 mars 2018

à PAULHAGUET

Nombre de conseillers communautaires : 60 + 9 pouvoirs

Date de convocation : 2 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 13 mars à 19 heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Paulhaguet sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

Présents : Mmes Séverine EYNARD, Jeanine BRUGEYROUX, Christine BANASSAT, Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL, Chantal LEGENDRE, Marie-Thérèse ROUBAUD, Magalie MISSONNIER, Jessica COUDERT, Elisabeth PRADES, Karine CROS, Agnès JEAN, Sylvie LEBRAT, Annie CARLET, Corinne BOYER, Nathalie RAMBOURDIN et Michèle MALFANT et Mm. Jean-Louis PORTAL, René SOULIER, Serge DESCHEEMACKER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Gérard MERLE, Franck NOEL-BARON, René HAËLVOET, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Alain BESSON, Joseph VISSAC, Thierry ASTRUC, Jean-Marc CHARRADE, Claude GINHAC, Thierry GRIMALDI, Nicolas DI GIAMBATTISTA, Jean PASCAL, Chantal FARIGOULE, Gérard BEAUD, Denis BONNAFOUX, Jean-Pierre BRUNEL, Claude MASSEBEUF, Christian DAUPHIN, Raymond FRAISSE, Jean-Marie CHAPON, Philippe MOLHERAT, Jean-Claude BAGES, Bernard MONATTE, Emile ROUSSEL, Alain SOULE, Christophe COURTEIX, Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDION, Denis GAILLARD, Charles TOURRETTE, Michel BRUN, Jean-Louis CELLIER, Gilles RUAT, Yves ATTARD, Guy LAFOND, Ludovic LEYDIER et Maurice PARAT.

Pouvoirs : M. Olivier MONTEIL à M. Jean-Pierre BRUNEL, M. Christian POULET à Mme Karine CROS, M. Joseph TORRENT à Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, Mme Elisabeth CROUZET à M. Denis BONNAFOUX, M. Gérard ROUX à M. Emile ROUSSEL, Mme Paulette HABRIAL à M. Philippe MOLHERAT, M. Gaston CHACORNAC à M. Serge DESCHEEMACKER, M. Gilles COUSTON à M. Ludovic LEYDIER et M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT.

Absents Excusés : Mmes Marie-Andrée PERREY, Valérie GAILLARD, Jacqueline TORRENT, Annie PLANTIN et Françoise TORRENT-PAILHES et Mm. Cédric FLANDIN, Denis FOURY, Alain CUSSAC, Jean-Louis NOTON, Mikhaël VACHER, Raphaël LESCURE, Stéphane DESSALLES, Jean-Michel DURAND, Jean-Paul FAGHEON, Bernard MOYEN, Christian BARBUT et Christian VIDAL.

Secrétaire de séance : Mme Jessica COUDERT

2018-01-01 - Validation du PV du Conseil Communautaire du 15 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Siaugues Sainte Marie pour une séance ordinaire du Conseil sur Convocation du Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier du 15 décembre 2017 envoyés au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 91 membres en exercice, 57 étaient présents et 18 pouvoirs ont été donnés par Mme Séverine EYNARD à Jacky DELIVERT, M. René SOULIER à M. Gaston CHACORNAC, M. Jean-Louis NOTON à M. Alain CUSSAC, Mme Marie-Thérèse ROUBAUD à M. Christian POULET, Mme Valérie GAILLARD à M. Olivier MONTEIL, Mme Paulette HABRIAL à M. Jean-Marie CHAPON, M. Denis FOURY à M. Raymond FRAISSE, M. Raphaël LESCURE à M. Philippe MOLHERAT, M. Claude GINHAC à M. Thierry ASTRUC, M. Claude MASSEBEUF à M. Gérard BEAUD, M/Mme le 2^{ème} adjoint de Saint Ilpize à Mme Agnès JEAN, Mme Christine BANASSAT à M. Michel BRUN, M. Christian BARBUT à Mme Sylvie LEBRAT, M. Denis BONNAFOUX à M. Christian DAUPHIN, Mme Chantal FARIGOULE à M. Joseph TORRENT, Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, M. Ludovic LEYDIER à Jean-Marc CHARRADE et M. Gilles COUSTON à M. Christophe COURTEIX.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

Mme Chantal LEGENDRE a assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- 1- Validation du PV de la séance du 10 novembre 2017 : adoptée à 74 pour et 1 contre (M. Maurice PARAT)
- 2- Présentation, débat et vote d'une décision modificative N°2 du budget principal : adoptée à 74 pour et 1 abstention (M. Maurice PARAT).
- 3- Présentation, débat et vote d'une décision modificative N°2 du budget annexe de la centrale hydroélectrique : adoptée à 72 pour, 2 contre (M. Christian POULET et son pouvoir Mme Marie-Thérèse ROUBAUD) et 1 abstention (M. Franck NOEL-BARON).
- 4- Présentation, débat et vote d'une décision modificative N°1 du budget annexe de la MARPA : adoptée à l'unanimité des présents.
- 5- Présentation, débat et vote d'une décision modificative N°1 du budget annexe de la ZAC La Bourzède : adoptée à l'unanimité des présents.
- 6- Présentation, débat et vote d'une décision modificative N°2 du budget annexe de l'auberge de Chanteuges : adoptée à 74 pour et 1 abstention (M. Franck NOEL-BARON).
- 7- Présentation, débat et vote d'une décision modificative N°2 du budget annexe des Ordures ménagères de Saugues : adoptée à 74 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Alain GARNIER).
- 8- Détermination des modalités et des conditions financières du retrait au 1^{er} janvier 2018 des communes de la communauté de communes : adoptée à 72 pour, 1 contre (M. Maurice LAURENT), 1 abstention (M. Franck NOEL-BARON) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Yves ATTARD).
- 9- Réintégration de biens de petit patrimoine aux communes : adoptée à 73 pour et 2 contre (M. Raymond FRAISSE et son pouvoir M. Denis FOURY).
- 10- Création d'un budget annexe pour le projet de lavage laine et demande d'assujettissement à TVA : adoptée à 74 pour et 1 abstention (M. Maurice LAURENT).
- 11- Présentation, débat et vote du budget annexe du lavage laine : adoptée à 74 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Mickaël VACHER).
- 12- Autorisation pour l'ouverture d'un crédit court terme pour le budget annexe du lavage laine : adoptée à l'unanimité des présents.
- 13- Présentation, débat et adoption du contrat 43-11 avec le Département : adoptée à 74 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Thierry ASTRUC).
- 14- Annulation et réduction partielle de certaines redevances de collecte et de traitement des ordures ménagères du pays de Saugues : adoptée à 72 pour, 1 contre (M. Emile ROUSSEL), 2 abstentions (M. Thierry ASTRUC et Didier HANSMETZGER).
- 15- Vote des taux 2018 de la redevance des ordures ménagères : adoptée à 71 pour, 1 contre (M. Didier HANSMETZGER), 2 abstentions (Mme Karine CROS et M. Bernard MONATTE) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Yves ATTARD).
- 16- Adoption d'un règlement de copropriété de logements avec l'OPAC : adoptée à 66 pour, 7 abstentions (M. René SOULIER et son pouvoir M. Gaston CHACORNAC, Mme Séverine EYNARD à M. Jacky DELIVERT, M. Alain GARNIER, Alain SOULE et Maurice PARAT), 2 qui n'ont pas pris part au vote (Gérard BEAUD et son pouvoir M. Claude MASSEBEUF).
- 17- Modification de conseillers communautaires au SICTOM isoire/Brioude : adoptée à 77 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Gaston CHACORNAC et son pouvoir M. René SOULIER ET Mme Séverine EYNARD (pouvoir donné à Jacky DELIVERT).
- 18- Modification de conseillers communautaires à la CLETC : adoptée à l'unanimité des présents.
- 19- Modification de conseillers communautaires au SMAT du haut-Allier : adoptée à 74 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Alain GARNIER).
- 20- Adoption de conventions avec les collèges publics de Paulhaguet et Saugues pour l'organisation d'ateliers en 2017-2018 : adoptée à 73 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Jacky DELIVERT et son pouvoir Mme Séverine EYNARD).
- 21- Adoption de l'avenant N° 2 au règlement du FAEL : adoptée à 71 pour, 1 contre (M. Ludovic LEYDIER (pouvoir donné à M. Jean-Marc CHARRADE), 3 abstentions (MM. Jean-Marc CHARRADE, Yves ATTARD et Guy LAFOND).
- 22- Adoption d'une convention pour la gérance 2018 de l'auberge de Chanteuges : adoptée à 73 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Yves ATTARD et Bernard MONATTE).
- 23- Fixation du prix de vente de terrain sur la zone de la Chaumasse à Paulhaguet : adoptée à 71 pour, 1 abstention (M. Maurice LAC) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Yves ATTARD et M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Serge ROCHER).

- 24- Attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé : adoptée à 64 pour, 5 contre (Mme Agnès JEAN et son pouvoir M. Pierre HENO, M. Maurice PARAT, M. Emile ROUSSEL et M. Alain SOULE) et 6 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard ROUX, Raymond FRAISSE et son pouvoir Denis FOURY, Maurice LAURENT, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER).
- 25- Adoption d'une grille de critères pour l'attribution des subventions : adoptée à 67 pour, 1 contre (M. Emile ROUSSEL), 6 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Serge ROCHER, Mme Agnès JEAN et son pouvoir 2^{ème} adjoint de Saint Ilpize, M. Louis BARTHELEMY et M. Alain SOULE) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Alain CUSSAC).
- 26- Autorisation pour l'acquisition de l'immeuble de l'ancienne filature Bouard pour le projet de lavage laine : adoptée à 67 pour, 3 contre (Mme Chantal LEGENDRE et Mm. Maurice LAURENT et Maurice PARAT), 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gaston CHACORNAC).
- 27- Signature d'un contrat avec un obligé pour le rachat de KWh cumac dans le cadre du certificat d'économie d'énergie : adoptée à 67 pour et 2 abstentions (MM. Thierry ASTRUC et Maurice PARAT).
- 28- Désignation de conseillers communautaires pour le plan régional des déchets : adoptée à 69 pour et 2 abstentions (M. Serge DESCHEEMACKER et M. Gérard BEAUD).
- 29- Désignation de conseillers communautaires à la SAFER : adoptée à 68 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Agnès JEAN et son pouvoir 2^{ème} adjoint de Saint Ilpize et M. Maurice LAC).
- 30- Autorisation pour signer le contrat du barème F 2018-22 avec Eco-Emballages et Eco-Folio (CITEO) : adoptée à 71 pour.
- 31- Lancement d'une consultation et signature d'un marché d'étude pour le diagnostic et le schéma directeur de l'assainissement sur la commune de Vissac-Auteyrac. : adoptée à 66 pour, 1 contre (M. Mikaël VACHER), 2 abstentions (M. Raymond FRAISSE et son pouvoir M. Denis FOURY) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Christian POULET et son pouvoir Mme Marie-Thérèse ROUBAUD).
- 32- Engagement d'études complémentaires pour le projet de la microcentrale à Chanteuges : adoptée à 28 pour, 28 contre (M. Gaston CHACORNAC et son pouvoir M. René SOULIER, M. Raymond FRAISSE et son pouvoir M. Denis FOURY M. Christian DAUPHIN et son pouvoir Denis BONNAFOUX, Jacky DELIVERT et son pouvoir Mme Séverine EYNARD, M. Philippe MOLHERAT et son pouvoir M. Raphaël LESCURE, Mmes Jessica COUDERT, Corinne BOYER, Michèle MALFANT, Magalie MISSONNIER et Nathalie RAMBOURDIN, Mm. Jean-Marc CHARRADE (pouvoir donné à Ludovic LEYDIER), Jean-Claude BAGES, Mikaël VACHER, Jean-Michel DURAND, Denis GAILLARD, Guy LAFOND, Jean-Jacques LUDON, Bernard MONATTE, Jean-Louis PORTAL, Emile ROUSSEL, Didier HANSMETZGER, Bernard VISSAC et Joseph VISSAC) et 14 abstentions (M. Thierry ASTRUC et son pouvoir M. Claude GINHAC, M. Michel BRUN et son pouvoir Mme Christine BANASSAT, Mme Sylvie LEBRAT et son pouvoir M. Christian BARBUT, Mme Karine CROS, MM. Jean-Louis CELLIER, Gérard ROUX, André DORIER, Maurice LAURENT, Ludovic LEYDIER, Louis BERTHELEMY et Alain SOULE).

La séance est levée à 1h21.

La délibération est adoptée à 68 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Gisèle RASPAIL).

2018-01-02 – Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Le président rappelle aux membres du Conseil que le débat d'Orientation Budgétaires (D.O.B) est un exercice obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et les groupements comprenant une commune de plus de 3 500 habitants. Ce débat doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote des budgets.

Le D.O.B. permet à l'assemblée :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le B.P
- D'être informés sur l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes
- De s'exprimer sur la stratégie financière de la Communauté de Communes

Il dresse la situation du contexte économique financier et fiscal et des perspectives macro-économiques pour 2018.

Analyse le dernier exercice les dépenses et recettes d'investissement et le fonctionnement de la Communauté de Communes et donne des orientations sur des perspectives budgétaires et financières.

Le Président de la Communauté de Communes souligne que le D.O.B. n'est pas soumis au vote de l'assemblée délibérante mais qu'il préfigure les budgets 2018.

2018-01-03 – Objet : Retrait de la communauté de communes de l'association des festivités autour de la bête du Gévaudan

Le Président rappelle qu'un délégué communautaire représente la communauté de communes des Rives du Haut-Allier au sein de l'association. Les activités liées à cette association sont en sommeil, c'est pourquoi le Président propose que la Communauté de Communes se retire de cette association et par conséquent ne soit plus représentée.

La délibération est adoptée à 63 pour, 3 contre (Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, Alain CUSSAC), 5 abstentions (Mme Agnès JEAN et Mm. Michel BRUN, Franck NOEL-BARON, Serge ROCHER (pouvoir donné à Gilles RUAT) et René SOULIER) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean PASCAL).

2018-01-04 - Objet : Election des vice-présidents délégués à l'urbanisme et aux travaux

Le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret à la demande de Mme Agnès JEAN et M Franck NOEL-BARON de deux nouveaux vice-présidents (11^{ème} et 12^{ème}). Pour cela il est accompagné de 2 assesseurs : Marie-Christine DELABRE et Jean-Louis PORTAL.

11^{ème} vice-président :

• Le Président demande quels sont les candidats.

Se déclare candidat : Serge DESCHEEMACKER

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 71
- Bulletins litigieux : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 54
- Majorité absolue : 28

Résultats :

Serge DESCHEEMACKER	51 voix
Thierry GRIMALDI	2 voix
Maurice LAC	1 voix

M. Serge DESCHEEMACKER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 11^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

12^{ème} vice-président :

• Le Président demande quels sont les candidats.

Se déclare candidat : Chantal FARIGOULE

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 70
- Bulletins litigieux : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23

Résultats :

Chantal FARIGOULE	36 voix
Philippe MOLHERAT	2 voix
Ludovic LEYDIER	2 voix
Claude GINHAC	1 voix
Christian POULET	1 voix

Maurice LAC	1 voix
Serge DESCHEEMACKER	1 voix

Mme Chantal FARIGOULE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 12^{ème} vice-présidente et a été immédiatement installée.

2018-01-05 - Objet : Approbation du projet de territoire

Le Président souligne qu'il a souhaité formaliser et coordonner la stratégie de la collectivité dans un projet de territoire, conçu comme un plan d'actions en phase avec les enjeux du territoire et compatible avec la capacité financière de la Communauté de Communes.

Ce projet de territoire est composé de deux grandes parties :

- Partie « diagnostic du territoire » qui fait émerger les grands enjeux
 - Partie « projet du territoire » qui identifie les défis à mettre en œuvre sur le territoire ainsi que le plan d'actions chiffré
- Il s'agit d'une feuille de route pour les 3 ans à venir.
Il apporte une lisibilité du projet de la collectivité en interne mais aussi pour les partenaires extérieurs et notamment les financeurs : Europe, Etat, Région, Département.

Il rappelle les 4 défis majeurs du projet de territoire :

- Défi N°1 : avoir un haut niveau de services pour garantir l'unification du territoire
- Défi N°2 : Maintenir l'équilibre social et intergénérationnel sur le territoire
- Défi N°3 : Accompagner les mutations structurelles du tissu économique et les nouveaux moteurs liés au développement de l'emploi
- Défi N°4 : Développer et innover en matière de ressources locales

La délibération est adoptée à 64 pour, 2 contre (Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL), 5 abstentions (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir M. Joseph TORRENT, Mme Chantal FARIGOULE et Mm. Franck NOEL-BARON et Jean-Louis NOTON) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Christian DAUPHIN).

2018-01-06 – Objet : Validation du contrat de Ruralité

Le Président précise que la Communauté de Communes peut signer avec l'Etat un Contrat de Ruralité pour l'accompagner dans la mise en œuvre d'un programme d'actions engagées, ambitieuses et partagées au service du renforcement et de l'attractivité de son territoire. Ce contrat a pour ambitions de :

- Coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire
- Fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de forces et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets

Chaque contrat doit s'articuler, dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets sur la durée du contrat. Il recense les actions, les calendriers prévisionnels de réalisation et les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre. Il s'attache à recenser les initiatives déjà en cours et doit proposer le développement de nouveaux projets, dans une logique prospective à moyen terme.

Le Contrat de Ruralité est présenté dans le cadre du Projet de territoire ci-joint.

Concernant les actions finançables pour 2018, voici les propositions :

Commune-Communauté	Projet	Montant HT du projet
CCRHA	Étude de maîtrise d'œuvre maisons de services (4)	60 000 €

CCRHA	Bâtiment communautaire – Ressourcerie à Saugues + services techniques	290 000 €
Saugues	Rénovation du stade de Saugues	1 071 500 €
Saugues	Marché au cadran	650 000 €
Saugues	Maison médicale	622 963 €

M Alain GARNIER demande où seront situées les maisons de services ? Le Président répond à Langeac, Saugues, Lavoûte-Chilhac et Paulhaguet.

La délibération est adoptée à 66 pour, 2 contre (Mm. Nicolas DI GIAMBATTISTA et Raymond FRAISSE) et 4 abstentions (Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, Bernard MONATTE et Didier HANSMETZGER).

2018-01-07 - Objet : Demande de DETR 2018 pour la rénovation et l'harmonisation de la signalétique des zones d'activités économiques

Le Président explique aux Conseillers Communautaires qu'il conviendrait de délibérer pour présenter la demande de subventions DETR 2018 à savoir la rénovation et l'harmonisation de la signalétique des zones industrielles, artisanales et commerciales

Ordre de priorité	Catégorie d'opération	Descriptif du projet	Échéancier	Montant HT du projet	Taux éligible	Montant demandé
1	Attractivité du territoire : Signalisation d'information locale	Rénovation et harmonisation de la signalétique des zones	2018 : achats et pose du matériel	76 208 €	20 à 50%	38 104 € soit 50%

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	
Type	Montant
Signalétique	76 208€
TOTAL HT	76 208 €
TOTAL TTC	91 449.60 €
RECETTES	

Type	Montant
DETR (50%)	38 104 €
Autofinancement	53 345.60 €
TOTAL TTC	91 449.60 €

La délibération est adoptée à 63 pour, 3 contre (Mm. Nicolas DI GIAMBATTISTA, Ludovic LEYDIER et Raymond FRAISSE) et 6 abstentions (Mme Magalie MISSONNIER et Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, André DORIER, Emile ROUSSEL et Gérard ROUX).

2018-01-08 - Objet : Demande de DETR 2018 pour les voiries des zones d'activités économiques

Le Président explique aux Conseillers Communautaires qu'il conviendrait de délibérer pour présenter la demande de subventions DETR 2018 à savoir la réfection de la voirie des zones d'activités de Langeac La Bourzède et Saugues Le Gray et le Moulin Neuf :

Ordre de priorité	Catégorie d'opération	Descriptif du projet	Date	Montant HT du projet	Taux éligible	Montant demandé
2	Création et réparation de voirie communautaire	Réfection de voirie zones artisanales La Bourzède à Langeac, Le Gray et Moulin Neuf à Saugues	2018	312 300.00 €	20 à 50%	156 150.00 € soit 50%

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	Montant en Euros
Réfection de voirie La Bourzède	273 300.00
Réfection de voirie Saugues Le Moulin Neuf	21 000.00
Réfection de voirie Saugues Le Gray	18 000.00
TOTAL HT	312 300.00
TOTAL TTC	374 760.00
RECETTES	
DETR (50%)	156 150.00
Autofinancement	218 610.00
TOTAL TTC	374 760.00

La délibération est adoptée à 70 pour et 2 contre (M. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL).

2018-01-09 - Objet : Demande de DETR 2018 – Services techniques et Ressourcerie Saugues

Le Président explique aux Conseillers Communautaires qu'il conviendrait de délibérer pour présenter la demande de subventions DETR 2018 à savoir la construction d'un bâtiment près de la déchetterie de Saugues :

Ordre de priorité	Catégorie d'opération	Descriptif du projet	Date	Montant HT du projet	Taux éligible	Montant demandé
-------------------	-----------------------	----------------------	------	----------------------	---------------	-----------------

3	Bâtiment communautaire	Création d'un bâtiment près de la déchetterie	2018	290 000 €	20 à 50%	145 000 € soit 50%
---	---------------------------	--	------	-----------	----------	-----------------------

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	Montant en Euros
Travaux de construction du bâtiment	290 000.00
TOTAL HT	290 000.00
TOTAL TTC	348 000.00
RECETTES	
DETR (50%)	145 000.00
Contrat de Ruralité (30%)	87 000.00
Autofinancement	116 000.00
TOTAL TTC	348 000.00

La délibération est adoptée à 67 pour, 2 contre (M. Nicolas DI GIAMBATTISTA et Raymond FRAISSE), 2 abstentions (M. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. René SOULIER).

2018-01-10 - Objet : Admission en non-valeur et créances éteintes pour le budget annexe des ordures ménagères

Monsieur le Trésorier de Langeac informe la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état annexé, en raison des motifs énoncés (insolvabilité, montants à recouverts inférieurs au seuil de poursuite, tiers introuvables malgré les recherches ou décédés). Ces non-valeur et créances couvrent la période 2009 à 2016.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur des titres figurant sur la liste ci-jointe pour un montant de 2 902.38 €, et en créances éteintes pour un montant total de 385.00 €

Après avoir exposé la liste, le Président explique aux Conseillers Communautaires que la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier doit statuer sur l'admission de créances en non-valeur et en créances éteintes.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

La délibération est adoptée à 62 pour, 4 contre (Mme Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET, Mm. Thierry ASTRUC et Thierry GRIMALDI), 6 abstentions (Mme Gisèle RASPAIL et Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, Ludovic LEYDIER et son pouvoir Gilles COUSTON et Claude GINHAC).

2018-01-11 - Objet : Création d'un emploi d'agent d'entretien des bâtiments communautaires

M Jean-Louis PORTAL rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il indique qu'un emploi d'agent d'entretien des bâtiments communautaires doit être créé au sein du service technique de la Communauté de communes.

Cet emploi correspond au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C de la filière technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 26 heures.

Il ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent non titulaire de droit public en application de l'article 3-3, alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour occuper un emploi permanent dès lors qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

La durée de l'engagement est fixée à un an.

Il propose au conseil communautaire de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

La délibération est adoptée à 55 pour, 5 contre (Mm. Denis BONNAFOUX et son pouvoir Mme Elisabeth CROUZET et Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, et Thierry GRIMALDI), 11 abstentions (Mmes Annie CARLET, Chantal FARIGOULE, Sylvie LEBRAT, Agnès JEAN, Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir M. Joseph TORRENT, Mm. Thierry ASTRUC, Jean PASCAL, M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Serge ROCHER et M. René SOULIER), 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Michel BRUN).

2018-01-12 – Objet : Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail d'un agent du service enfance-jeunesse

M Jean-Louis PORTAL explique qu'un agent de la filière médico-sociale, du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture, actuellement à 22h hebdomadaires, a sollicité une augmentation de son temps de travail de 2h hebdomadaires, ces heures étant consacrées à l'entretien des locaux enfance jeunesse de Saugues.

Considérant que ce temps de travail est en adéquation avec un besoin de service, il propose d'accepter cette modification de la durée du temps de travail de l'agent.

Cette modification étant inférieure à 10%, le Comité Technique n'a pas à être saisi pour avis.

La délibération est adoptée à 65 pour, 3 contre (M. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL et M. Jean-Claude BAGES),

2 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER), 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mm. Alain GARNIER et René SOULIER).

2018-01-13 Objet : Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail d'un agent du service technique

M Jean-Louis PORTAL explique qu'un agent de la filière technique, du cadre d'emploi des adjoints techniques, actuellement à 22h hebdomadaires, a sollicité une augmentation de son temps de travail de 2h hebdomadaires, ces heures étant consacrées à l'entretien des locaux administratifs de Langeac.

Considérant que ce temps de travail est en adéquation avec un besoin de service, il propose d'accepter cette modification de la durée du temps de travail de l'agent.

Cette modification étant inférieure à 10%, le Comité Technique n'a pas à être saisi pour avis.

La délibération est adoptée à 62 pour, 4 contre (Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, Charles TOURETTE et M. J

Claude Bages), 5 abstentions (Mm. Thierry ASTRUC, Michel BRUN et Alain SOULE et M. Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER) et 14 qui n'a pas pris part au vote (M. René SOULIER).

2018-01-14 - Objet : Avenant n°1 au bail de l'immeuble destiné à la gendarmerie de Langeac

M Jean-Louis PORTAL rappelle à l'assemblée délibérante qu'aux termes d'un acte du 14 octobre 2014, la communauté de communes a donné à bail à l'Etat un ensemble immobilier destiné au casernement de la brigade de gendarmerie de Langeac pour une durée de 9 ans, à compter du 1 septembre 2014 jusqu'au 31 août 2023. Conformément à l'acte, « le loyer est révisable triannuellement en fonction de la valeur réelle estimée par le service des domaines dans la limite de l'évolution de l'indice des loyers des activités tertiaires publié par l'INSEE ».

En vertu de ce qui précède, il convient d'établir un avenant n°1 au bail afin de fixer le montant du loyer annuel à 76 877.38 €, payable trimestriellement à termes échus du mandat du Commandement de gendarmerie de Haute-Loire.

Il convient également de préciser le changement de bailleur qui est désormais la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier.

La délibération est adoptée à 68 pour, 1 contre (M. Charles TOURETTE), 2 abstentions (M. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Alain GARNIER).

2018-01-15 Objet : Rattachement des charges de personnel du service ordures ménagères sur le budget annexe des ordures ménagères

M Jean-Louis PORTAL explique que jusqu'en 2017 les salaires des agents du service ordures ménagères et déchetterie de Saugues sont supportés par le budget principal et en fin d'exercice pris en charge sur le budget annexe dédié aux ordures ménagères par le biais d'écritures comptables. Ce budget autonome qui est doté d'un compte de trésorerie doit s'équilibrer en dépenses/recettes. Aussi, il précise qu'il serait plus opportun que les salaires des agents soient directement pris en charge sur le budget annexe des ordures ménagères dès 2018.

Ce transfert permettra d'avoir une vision objective sur les dépenses et les recettes réalisées sur ce budget et permettra de fixer au plus juste le montant des redevances.

La délibération est adoptée à 66 pour, 2 contre (Mme Elisabeth PRADES et M. Charles TOURETTE), 3 abstentions (Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL et M. Jean PASCAL et 1 qui n'a pas pris part au vote).

2018-01-16 Objet : Avenant N°1 à la convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Haute-Loire

Considérant qu'il convient d'attendre la signature d'une convention de partenariat établie entre le Centre de Gestion de la Haute-Loire et la Caisse des Dépôts et Consignations afin d'organiser les missions d'intermédiation assurées par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités territoriales pour les années à venir, M Jean-Louis PORTAL propose la signature d'un avenant à la convention assistance retraite pour une année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2018.

La délibération est adoptée à 68 pour, 2 abstentions (M. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Alain BESSON et Christophe COURTEIX).

2018-01-17 Objet : Adoption des tarifs de ramassage scolaire pour les élèves domiciliés à l'extérieur du territoire communautaire

M Alain GARNIER explique aux Conseillers Communautaires que, suite au retrait des communes de Frugières-le-Pin, Saint-Illpize, Saint-Christophe-d'Allier, Saint-Vénérand, Monistrol-d'Allier et Saint-Préjet-d'Allier de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier à compter du 31 décembre 2017, il convient de fixer les tarifs du transport scolaire pour les familles ressortissantes de ces communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour l'année scolaire 2017-2018 et à compter du retrait effectif de la commune du territoire communautaire, il est proposé d'appliquer aux élèves domiciliés hors du territoire communautaire, un tarif de transport scolaire de 225€ qui correspond à la part du coût de transport supportée par les familles et fixée par le Département. Ce tarif est donc susceptible d'être modifié. Il précise que les frais de gestion communautaires liés à l'organisation du transport scolaire de ces enfants seront facturés à chaque commune ou EPCI concernés.

La délibération est adoptée à 67 pour et 5 abstentions (M. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, Thierry GRIMALDI et Mme Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET).

2018-01-18 Objet : Election d'un représentant au Conseil d'administration du collège Joachim Barrande à Saugues

Mme Jessica COUDERT précise que, suite à la démission de M. Gilles COUSTON, il convient de désigner le membre titulaire représentant de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier au collège Joachim Barrande à Saugues. M. Jean-Louis CELLIER est désigné comme représentant de la communauté au sein du Collège Joachim Barrande à Saugues.

La délibération est adoptée à 68 pour et 4 abstentions (Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, M. Denis BONNAFOUX et son pouvoir Mme Elisabeth CROUZET).

2018-01-19 Objet : Autorisation préalable pour l'engagement d'une consultation relative à l'organisation, la gestion et l'animation de séjours itinérants sur le territoire communautaire durant l'été 2018 pour les enfants et les adolescents et la signature du marché

Mme Jessica COUDERT explique aux Conseillers Communautaires que la convention de prestation de service pour l'organisation de trois séjours de vacances itinérants dans le Haut-Allier sur le secteur de Lavoûte-Chilhac est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

Conformément à la réglementation relative aux marchés publics et au respect de ses principes à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, la Communauté prévoit d'avoir recours à un marché public en procédure adaptée comme mode de passation pour confier l'organisation de 3 séjours de vacances itinérants sur le territoire communautaire à un prestataire de service pour une période de huit mois du 1^{er} mai au 31 décembre 2018.

Un projet de cahier des charges précisant les conditions et caractéristiques des services attendus est joint au présent projet de délibération.

La délibération est adoptée à 67 pour, 3 abstentions (M. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, et M. Jean PASCAL) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. René Soulier et Raymond FRAISSE).

2018-01-20 Objet : Aide financière à la commune de Villeneuve d'Allier pour l'organisation des TAP 2017-2018

Mme Jessica COUDERT explique aux Conseillers Communautaires qu'une aide financière de 90 Euros par enfant inscrit aux TAP a été attribuée à la commune de Villeneuve d'Allier pour l'organisation des TAP sur les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Elle propose que pour l'année 2017-2018 cette aide lui soit attribuée.

M Michel BRUN demande si les autres communes qui organisent les TAP peuvent en bénéficier ?

Mme Jessica COUDERT répond que non puisque c'est dans la continuité de ce qui se faisait à Lavoûte-Chilhac avant la fusion.

La délibération est adoptée à 54 pour, 5 contre (Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, Mm. Thierry ASTRUC, Denis GAILLARD et Ludovic LEYDIER), 11 abstentions (Mmes Jeanine BRUGEYROUX et Sylvie LEBRAT et Mm Michel BRUN, Gilles COUSTON (pouvoir donné à M. Ludovic LEYDIER), Nicolas DI GIAMBATTISTA, Elisabeth PRADES, Raymond FRAISSE, Jean-Louis NOTON, Jean PASCAL, Bernard VISSAC, M. Christian POULET (pouvoir donné à Mme Karine CROS) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mm. Jean-Marie CHAPON et Alain CUSSAC).

2018-01-21 Objet : Adoption d'une grille de critères pour l'attribution de subventions à des associations et organismes de droit privé dans le domaine de la Santé, du Social et des Solidarités Territoriales

Mme Marie-Christine DELABRE rappelle à l'assemblée qu'il convient d'adopter une grille de critères pour l'attribution des subventions à caractère social et de santé.

Elle rappelle les critères communs de demande de subvention :

- **Toutes les associations (critères communs pour l'attribution de subventions)**
- Siège ou actions sur le territoire communautaire
- Fourniture d'un dossier complet (courrier mentionnant montant aide demandée, note explicative, budget association et plan de financement de l'action spécifique sur laquelle porte la demande
- Date de dépôt maximum à respecter : 31/01 (toute demande postérieure de type exceptionnel devra impérativement être faite avant la date de réalisation de la manifestation, sans engagement de participation avant le prochain conseil communautaire)
- Date de demande de versement maximum à respecter : 01/11 (un document type sera fourni pour inclure compte-rendu moral et financier, action presse, etc)
- Mention de l'appartenance à la Communauté de communes des Rives du haut-Allier sur tous les supports promotionnels utilisés pour l'action (logo fourni)
-

Et des critères spécifiques pour les associations à caractère social et de santé :

- **Associations à caractère social et de santé :**

- Actions en direction des publics en difficulté ou empêché (handicap, demandeurs d'emploi, insertion professionnelle, précarité, ...)
- Manifestation exceptionnelle à caractère social et d'intérêt communautaire
- Redimensionnement d'activités ou développement d'une nouvelle activité de l'Association à caractère social

N°	CRITERES	POINTS
1	Siège ou actions sur le territoire communautaire	3
2	Association à caractère intercommunal (actions intercommunales voire plus, public à caractère intercommunal, ...)	3
3	Fourniture d'un dossier complet (courrier mentionnant montant aide demandée, note explicative, budget association : N-1 et prévisionnel année en cours, et si besoin plan de financement de l'action spécifique sur laquelle porte la demande)	2
4	Date de dépôt maximum à respecter : 31/01 (toute demande postérieure de type exceptionnel devra impérativement être faite avant la date de réalisation de la manifestation, sans engagement de participation avant le prochain conseil communautaire)	1
5	Mention de l'appartenance à la Communauté de communes des Rives du haut-Allier sur tous les supports promotionnels utilisés pour l'action (logo fourni)	3
6	Actions en direction des publics en difficulté ou empêché (handicap, demandeurs d'emploi, insertion professionnelle, précarité, ...)	4
7	Manifestation exceptionnelle à caractère social et d'intérêt communautaire	2
8	Redimensionnement d'activités ou développement d'une nouvelle activité de l'Association à caractère social	2
	TOTAL	20
	Si note > 14 : accord Si note entre 10 et 14 : accord du bureau Si note < 10 : refus	

Mme Chantal FARIGOULE demande si la grille prend en compte le nombre de personnes concernées par les actions ?

Mme Marie-Christine DELABRE répond que ce critère n'a pas été pris en compte.

La délibération est adoptée à 63 pour, 8 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Serge ROCHER, Mm. Denis BONNAFOUX et son pouvoir Mme Elisabeth CROUZET, M. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir M. Olivier MONTEIL, M. Franck NOEL-BARON et Mme et Agnès JEAN) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Marie CHAPON).

2018-01-22 Objet : Avenant N°1 à la convention avec les Ateliers de la Bruyère

Mme Marie-Christine DELABRE rappelle à l'Assemblée qu'une convention triennale a été signée avec les Ateliers de la Bruyère le 01.03.2016 pour la réalisation de travaux sur les communes de l'ancien territoire de Saugues.

Cinq jours d'intervention pour chacune des 14 communes de l'ancienne Communauté sont pris en charge soit 70 journées.

Elle rappelle le départ de 4 communes de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier à savoir Saint Christophe d'Allier, Saint Vénérand, Saint Préjet d'Allier et Monistrol d'Allier.

La convention avec les ateliers de la Bruyère doit être revue pour supprimer la prise en charge de ces travaux sur ces communes.

La délibération est adoptée à 53 pour, 2 contre (Mmes Corine BOYER et Chantal FARIGOULE), 7 abstentions (Mmes Christine BANASSAT et Gisèle RASPAIL et Mm. Jean-Marie CHAPON, Alain CUSSAC, Maurice LAC, Guy LAFOND et Alain SOULE) et 9 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir M. Joseph TORRENT, M. Denis BONNAFOUX et son pouvoir Mme Elisabeth CROUZET, Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, Mme Agnès JEAN, Michèle MALFANT et M. Franck NOEL-BARON).

2018-01-23 Objet : Renouvellement de la convention avec la DIRECCTE pour le chantier d'insertion

Mme Chantal LEGENDRE rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier doit demander le renouvellement du conventionnement avec la DIRECCTE pour bénéficier notamment du financement lié à l'aide aux postes.

Elle rappelle que le Chantier d'insertion intervient sur le territoire de la Communauté de communes dans les domaines d'activités suivants :

- Espaces verts et travaux divers d'entretien
- Vigne
- MARPA de Lavoûte

Sont joints en annexe le bilan financier 2017 ainsi que le budget prévisionnel pour 2018.

Le bilan 2017 lié aux sorties des agents bénéficiaires est le suivant :

- Sorties dynamiques : 59%
- Sans solution : 41%

Le présent conventionnement est demandé pour 22 ETP (Équivalent Temps Plein) pour l'année 2018.

L'aide au poste est estimée à 19 897 € par poste soit un montant prévisionnel pour 2018 à hauteur de 437 734€.

La délibération est adoptée à 54 pour, 12 abstentions (Mm. Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER, M. Denis BONNAFOUX et son pouvoir Mme Elisabeth CROUZET, Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, Mmes Christine BANASSAT, Michèle MALFANT et Mm. Mikaël VACHER, Alain CUSSAC, René SOULIER et Guy LAFOND) et 5 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Chantal FARIGOULE et Agnès JEAN, Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir M. Joseph TORRENT et M. Franck NOEL-BARON).

2018-01-24 Objet : Demande de subvention pour l'achat de matériels pour le Chantier d'Insertion

Mme Chantal LEGENDRE rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier porte un Chantier d'insertion composé de 22 ETP bénéficiaires, 4 Encadrants techniques (ETI), et 2 Conseillères en Insertion Professionnelle (CIP) dont 1 coordinatrice.

Pour l'année 2018, il convient de renouveler une partie du matériel et des véhicules.

Il est proposé d'acheter :

- 1 camion benne
- 5 débroussailleuses
- 1 groupe électrogène
- 1 tondeuse débroussailleuse
- 1 souffleur
- 1 tronçonneuse
- 1 perche à élaguer
- 1 broyeur
- Des vestiaires (casiers)
- Coffrets

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	
Type	Montant
Véhicule	21 105 €
Matériels	16 608 €
TOTAL HT	37 713 €
TOTAL TTC	45 256 €
RECETTES	
Type	Montant
Département	7 700 €
FDI (Etat)	20 000 €
FCTVA	7 424 €
Autofinancement	10 132 €
TOTAL TTC	45 256 €

La délibération est adoptée à 58 pour, 2 contre (Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL), 2 abstentions (Mm. Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER) et 9 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir M. Joseph TORRENT, Mmes Chantal FARIGOULE, Michèle Malfant et Magalie MISSONNIER et M. René Haelvoet, Guy Lafond, Alain Besson, M. Gérard Roux (pouvoir donné à M. Emile Rousset)).

2018-01-25 Objet : Convention avec la SAFER pour l'extension du système d'information VIGIFONCIER à l'échelle de 7 communes membres de la Communauté de communes des Rives du Haut Allier

Mme Jeanine BRUGEYROUX explique aux Conseillers Communautaires que dans le cadre de l'avancement du dossier de ZAI, il est prévu de commencer les acquisitions foncières au cours de l'année 2018, une fois le dossier de DUP réalisé. Pour cela, il est important d'être au courant des transactions foncières en cours pour être en mesure d'acquérir des terrains sur le périmètre de la future ZAI ou aux alentours en vue d'éventuels échanges. En effet, sur le nombre d'exploitants présents dans le périmètre de la ZAI déclarant à la PAC, on en dénombre 6 qui exploitent des terrains sur 7 communes : Mazeyrat-d'Allier, St Georges-d'Aurac, Chavaniac-Lafayette, Cerzat, Jax, Ste Eugénie-de-Villeneuve, Mazerat-Aurouze.

Aussi, afin de pouvoir être réactif, il convient d'élargir la veille foncière VIGIFONCIER sur ces 7 communes, pour un coût d'abonnement annuel de 700 € HT, auxquels s'ajoute la première année seulement les frais de mise en service et de formation à l'outil VIGIFONCIER.

La convention cadre constitue un cadre-général des outils proposés par la SAFER sans engagement financier de la collectivité. Elle est signée pour une durée de 5 ans. En parallèle, la sollicitation des services de la SAFER induit la formalisation de « fiches opérationnelles » définissant les modalités techniques et financières qui s'y rapportent. Cette présente fiche fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

La délibération est adoptée à 61 pour, 3 contre (Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL et Chantal FARIGOULE), 4 abstentions (Mme Magalie MISSONNIER et Mm. Thierry ASTRUC et Bernard MONATTE, M. Gérard ROUX (pouvoir donné à M. Emile ROUSSEL) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Corinne BOYER et Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir M. Joseph TORRENT)).

2018-01-26 Objet : Engagement de travaux et renouvellement de bail pour les locaux de l'IMMEUBLE BERTHELOT A LANGEAC

Le Président explique aux Conseillers Communautaires que le bâtiment situé rue Berthelot a été acheté en l'état par le SECCOM en 2006 pour en faire une pépinière d'entreprises (fin des obligations en lien avec les cofinanceurs de la pépinière : 31 mars 2017). Aucun travaux hormis la mise aux normes de l'électricité en 2015 n'a été effectué.

Dans son dernier rapport, l'Inspection du travail exige la mise aux normes du bâtiment concernant les vestiaires et les sanitaires : sanitaires et vestiaires séparés pour les travailleurs masculins et féminins (14 hommes et 6 femmes actuellement employés par l'Association) ; accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Une estimation des travaux de mise aux normes des vestiaires sanitaires avec réfection de la zone bureaux avait été réalisée en 2015 pour un montant global de 96 700 € HT, comprenant : le désamiantage des façades, la pose de bardage métallique en remplacement du bardage amianté, la pose de menuiseries extérieures en aluminium (zone bureaux uniquement), le réaménagement de la zone bureaux et la pose de portes sectionnelles.

Afin de mettre aux normes le bâtiment, le Communauté de communes doit donc lancer une consultation de maîtrise d'œuvre suivie d'une consultation pour marchés de travaux.

Le bail précaire signé avec *LES ATELIERS DE LA BRUYERE* arrivant à terme, l'Association souhaiterait continuer à occuper les locaux à compter du 1^{er} mai 2018.

Conditions financières actuelles de la location : 750.00 € de loyer net de toutes taxes par mois.

La délibération est adoptée à 67 pour, 3 abstentions (Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL et Alain GARNIER) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Alain CUSSAC).

2018-01-27 Objet : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la PASSE A POISSONS DE LA CAMBUSE A CHANTEUGES

Le Président explique aux Conseillers Communautaires que le dossier de consultation des entreprises étant finalisé, la consultation sera lancée au printemps. Une première consultation classée sans suite a été lancée en août 2017. Seule l'entreprise CEGELEC avait répondu, proposant d'assurer les études et la réalisation des dossiers administratifs de MO pour un montant de 20 289 € HT, avec sous-traitance des travaux de maçonnerie et autres pour un montant de 58 125 € HT.

Début 2018, la Communauté de communes a demandé un devis pour des études complémentaires avec suivi de travaux au cabinet de maîtrise d'œuvre HYDROSTADIUM. Par courrier en date du 16 février 2018, le cabinet propose de réaliser les missions AMO, ACT, VISA, DET/OPC et AOR pour un montant total de 10 250 € HT.

Cette option s'avère donc moins onéreuse que la précédente offre. Par ailleurs, elle donne la possibilité à la Communauté de communes de lancer une consultation pour un marché de travaux à destination des artisans locaux, qui pourront être aidés dans la mise en forme de leur candidature si besoin.

La délibération est adoptée à 58 pour, 2 contre (Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL), 9 abstentions (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir M. Joseph TORRENT, M. Denis BONNAFOUX et son pouvoir Mme Elisabeth CROUZET, Mmes Elisabeth PRADES, Chantal FARIGOULE et Mm. Alain GARNIER, Franck NOEL-BARON et Emile ROUSSEL) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Michel BRUN et René SOULIER).

2018-01-28 Objet : Convention avec la Chambre d'agriculture de Haute-Loire pour une étude d'accompagnement au développement de l'agriculture biologique

Mme Jeanine BRUGEYROUX explique aux Conseillers Communautaires qu'un travail de sensibilisation des agriculteurs sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Saugues a été réalisé en 2017. La prestation prévoyait 2 missions :

- L'organisation de 3 réunions d'informations locales sur l'agriculture biologique,
- L'accompagnement individuel à la conversion (30 accompagnements maximum).

En 2017, deux journées de formations ont été réalisées (ferme de Mme DABRIGEON en viande AB le 21/03/2017 et visite de la ferme de M. CHAM en bovins lait le 21/10/2017). La troisième journée prévue le 05/12/2017 a été reportée par manque de participants en bovins viande conduite en AB.

Suite à ces formations, des diagnostics individuels de conversion ont été proposés aux éleveurs :

- 4 sont aujourd'hui achevés : Gaec des Charmes à Chanteuges, Nicolas GIBERT à St Christophe d'Allier, Gaec BEFIRA à Couteuges, Dominique BOUHORE à Collat ;

- 4 sont en cours de réalisation : Adget JC et Michel FAISANDIER à ST Vénérand, Gaec du Choumy à Crouce, Jean-Marc LAURENT à Saugues.

D'autres éleveurs sont en cours de réflexion et seront relancés en 2018 ; une nouvelle journée « découverte du bio » sera également organisée.

Elle propose de signer un avenant à la convention en cours afin de pouvoir poursuivre la mission en 2018 et finaliser les dossiers en cours dans un maximum de 30 diagnostics toute production confondue, comme prévu initialement.

Coût de la mission :

- 90 € HT par accompagnement à la conversion
- 90 € x 30 dossiers maximum = 2 700 € HT
- Aucun paiement effectué à ce jour

La délibération est adoptée à 63 pour, 3 contre (Mm. Nicolas DI GIAMBATTISTA, Raymond FRAISSE et Alain SOULE) et 5 abstentions (Mme Karine CROS et son pouvoir M. Christian POULET, Mm. Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER et M. Denis GAILLARD).

2018-01-29 Objet : Lancement d'une étude de faisabilité pour le développement d'un projet mycologique territorial sur la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier et demande de subvention LEADER

Monsieur le président précise au Conseil communautaire que le territoire de la Communauté de Communes possède de nombreuses richesses dont la forêt et les champignons sauvages. Il s'agit de ressources qui doivent être préservées. En effet de récentes études précisent que les champignons de nos forêts pourraient ne plus exister dans 30 ans.

La sauvegarde et le développement des champignons sauvages sur le territoire sont liés avec la richesse de nos forêts. Le projet mycologique doit donc se faire en partenariat avec les acteurs forestiers.

Le Pays Sauguain a une affinité ancestrale avec la filière mycologique : la cueillette, l'Activité industrielle centenaire de l'usine Borde, et maintenant La confrérie des champignons. Il existe donc à Saugues le socle pour le développement d'un projet mycologique.

Ce projet s'articule sur 3 axes :

- 1- Mycotourisme : créer une cité des champignons sous la forme d'un pôle champignons sauvages (musée, école de cuisine, boutique, parcours mycologiques en forêt)
- 2- Mycosylviculture : développer une filière industrielle et économique (itinéraires sylvicoles, partenariats avec acteurs forestiers, production de plans mycorhizés en pépinière, cultures de champignons sur substrat...)
- 3- Formation recherche et développement : soutenir le développement industriel et économique en mettant en place d'un laboratoire R&D, des cultures de démonstration et la formation en mycosylviculture...

Afin de définir précisément les actions à mettre en place et leur priorisation, la réalisation d'une étude de faisabilité concernant chacun des 3 axes précédemment cités est nécessaire. Son coût de réalisation est estimé à 30 000 € HT et peut être subventionné à hauteur de 80% par le Leader.

La délibération est adoptée à 64 pour et 7 abstentions (Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, Mm. Nicolas DI GIAMBATTISTA, Raymond FRAISSE et Emile ROUSSEL et Mmes Chantal LEGENDRE et Marie-Christine DELABRE).

2018-01-30 Objet : Adoption d'une grille de critères pour l'attribution de subventions à des associations et organismes de droit privé dans le domaine culturel, loisirs et sportif

M Christophe COURTEIX explique que la Communauté de communes souhaite soutenir majoritairement des projets de dimension intercommunale qui participent à l'animation et au dynamisme de son territoire en vue de renforcer son attractivité, et qui favorisent l'accès des publics jeunes, des publics empêchés et seniors.

L'attribution d'aides aux associations locales est une démarche volontaire de la collectivité qui a identifié le tissu associatif comme un élément moteur du développement local. Il est important de rappeler toutefois que la Communauté de communes est totalement libre d'accepter ou de refuser de participer au financement d'un projet. De même, le bénéficiaire d'une subvention ne donne aucun droit quant à son renouvellement.

Afin de gérer l'enveloppe budgétaire allouée chaque année au subventionnement des associations et d'offrir une plus grande transparence et équité entre ces dernières, la Communauté de communes met en place une grille de critères pour l'attribution de subventions à des associations et organismes de droit privé dans le domaine culturel, loisirs et sportif.

M Ludovic LEYDIER demande si les manifestations organisées par des acteurs publics peuvent être aidées ?

Le Président répond qu'il faudra regarder ce sujet avec nos compétences statutaires.

La délibération est adoptée à 64 pour, 6 abstentions (M. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL, M. Michel BRUN, Claude GINHAC et René SOULIER ET Mme Agnès JEAN) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Jessica COUDERT).

2018-01-31 Objet : Désignation d'un nouveau délégué communautaire à l'école de Musique et de danse MELODICA

M Gérard MERLE explique que suite à la demande de Mme Chantal LEGENDRE de ne plus représenter la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier au sein de l'Association, le Président propose aux membres du Conseil de désigner un deuxième délégué qui sera membre du Conseil d'Administration de l'Association MELODICA aux côtés de M. Gérard MERLE, qui poursuit sa représentation.

Mme Jessica COUDERT se déclare candidate.

M Franck NOEL-BARON demande pourquoi Mme Chantal LEGENDRE ne souhaite plus représenter la Communauté à Mélodica ?

Mme Chantal LEGENDRE répond qu'elle ne fait pas partie de la commission chargée de ce dossier.

La délibération est adoptée à 63 pour, 3 abstentions (Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL et M. René SOULIER) et 5 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir M. Joseph TORRENT, Mme Chantal FARIGOULE et Magalie MISSONNIER M. Gérard ROUX (pouvoir donné à M. Emile ROUSSEL).

2018-01-32 Objet : Désignation de conseiller communautaire à la commission d'appel d'offres.

Le Président précise que de nouveaux conseillers doivent être désignés pour siéger à la CAO compte tenu du départ de certains élus. La Commission est désormais composée des conseillers suivants :

Président : M. Gérard BEAUD

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Chantal FARIGOULE	Claude GINHAC
Alain GARNIER	Jean-Marie CHAPON
Thierry GRIMALDI	Jean-Paul FAGHEON
Ludovic LEYDIER	Gérard MERLE
Charles TOURRETTE	Jeanine BRUGEYROUX

La délibération est adoptée à 64 pour, 1 contre (M. Jacky DELIVERT), 4 abstentions (Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL et Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Yves ATTARD et René SOULIER).

2018-01-33 Objet : Désignation d'un conseiller communautaire pour siéger à la Commission Locale de l'eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier

Le Président invite à désigner un nouveau représentant de la communauté de Communes pour siéger à la CLE du SAGE.

La candidature de M. Serge DESCHEEMACKER est proposée.

La délibération est adoptée à 65 pour, 2 abstentions (M. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (M. Yves ATTARD, Alain GARNIER, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER).

2018-01-34 Objet : Adoption de tarifs pour la mise à disposition de composteurs et de ruches dans le cadre de TEPCV.

M. le Président rappelle l'action 2 du programme TEPCV qui consiste à réduire le tonnage des ordures ménagères en offrant des composteurs aux particuliers sur le territoire du Pays de Saugues où la gestion des ordures ménagères est en régie. L'opération se traduit par la livraison d'un composteur de 600 litres avec un seau de 10 litres ou d'un composteur de 300 litres avec un seau de 8 litres par foyer s'acquittant de la redevance des ordures ménagères. Le montant de l'opération s'élève à 41 900 € HT et représente 1364 composteurs et seaux. Cette opération est subventionnée à 80 %. Les commandes s'étaleront sur deux ans et s'établiront selon la demande.

Il conviendrait aujourd'hui d'adopter un tarif correspondant au reste à charge à la collectivité soit :

- 1 composteur de 600 litres avec un seau de 10 litres au tarif de 10 € ;
- 1 composteur de 300 litres avec un seau de 8 litres au tarif de 5 € ;

M. le Président rappelle l'action 3 du programme TEPCV qui consiste à sensibiliser la population à l'importance de la pollinisation par les abeilles. De plus, ces dernières années le nombre de ruches et la production de miel ne cessent de baisser en France. En partenariat avec le Centre d'informations et de vulgarisations pour l'agriculture, le milieu rural et l'apiculture (CIVAM) basé à Langeac, deux ruches et une ruchette avec deux essaims (abeille noire) seront fournis aux personnes ayant suivi la formation apiculture du CIVAM à Langeac. Le montant de l'opération initiale s'élève à 50 000 € HT et représente 150 ruches, 150 essaims et 75 ruchettes. Cette opération est subventionnée à 80 %. Les commandes s'étaleront sur deux ans et s'établiront selon le nombre de participants aux formations. Les candidats éligibles devront justifier d'une domiciliation fiscale datée de 2017 sur le territoire de la CCRHA (périmètre en vigueur au 1^{er} janvier 2018) et d'un justificatif de suivi de la formation « initiation à l'apiculture » organisée par le CIVAM à partir de 2014.

Il conviendrait aujourd'hui d'adopter un tarif correspondant au reste à charge à la collectivité soit :

Pour le lot de deux ruches et d'une ruchette avec deux essaims un tarif 100 € ;

La délibération est adoptée à 61 pour, 2 contre (M. Nicolas DI GIAMBATTISTA et Jean-Claude Chantal FARIGOULE), 3 abstentions (M. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL et Bernard MONATTE) et 5 qui n'ont pas pris part au vote (M. René SOULIER, Yves ATTARD, Raymond FRAISSE, Giles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER).

2018-01-35 Objet : Autorisation pour la consultation et l'engagement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de maisons de service aux publics (MSAP).

La Communauté de communes des Rives du Haut-Allier a la volonté de créer quatre maisons de services au public à Lavoûte-Chilhac, à Paulhaguet, à Saugues et à Langeac.

L'objectif principal est de mailler le territoire en service de proximité pour sa population selon les besoins et demandes identifiés.

Les enjeux sont les suivants :

- Maintenir la cohésion sociale sur le territoire : accompagnement des personnes, développement de nouveaux services, ...
- Mailler le territoire : en tenant compte de la problématique d'isolement territorial, de la couverture spatiale des équipements, de la disparition de certains services, du redécoupage administratif, ...

Le Président précise que les commissions ont à définir les besoins sur le territoire conformément au cahier des charges des MSAP et à nos besoins spécifiques, ceci en chaque lieu et de manière indépendante.

Ainsi sur chaque bourg en lien avec les communes concernées, la CCRHA lancera une consultation de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre des MSAP.

La délibération est adoptée à 62 pour, 3 abstentions (Mm. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Olivier MONTEIL et Mme Elisabeth PRADES) et si qui n'ont pas pris part au vote (Mm. Alain CUSSAC, Yves ATTARD, Michel BRUN, Alain GARNIER, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER).

La séance du conseil est levée à 23h 04

Signatures :

Le Président de Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier
Mr Gérard BEAUD



Le Secrétaire de séance
Mme Jessica COUDERT

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Mme Jessica COUDERT, the secretary of the meeting.

